

# 1<sup>ERE</sup> INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX MUSIQUE-DANSE-THEATRE MODE D'EMPLOI

## RETRAIT DU FORMULAIRE DE DEMANDE

Vous pouvez retirer le formulaire de demande d'inscription soit sur le site internet du conservatoire <https://conservatoire.maisons-alfort.fr/modalites-dinscription/> soit directement au conservatoire.

## RETOUR DU DOSSIER COMPLET

(Formulaire dûment rempli et pièces à fournir)

**Du lundi 11 mai à 9h au samedi 23 mai 2026**

Les dossiers complets (formulaire de demande d'inscription dûment rempli et pièces à fournir) sont à déposer au secrétariat du conservatoire ou à renvoyer par mail à l'adresse [conservatoire.ville@maisons-alfort.fr](mailto:conservatoire.ville@maisons-alfort.fr) en veillant bien à recevoir un accusé de réception.

**Attention** : tout mail envoyé avant le lundi 11 mai à 9h ne sera pas pris en compte.

## Permanences et accueils administratifs :

Lundi de 14h à 18h30

Mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h30 et 14h à 18h30

Mercredi de 9h30 à 18h30

Samedi de 9h à 14h30

**Pour les demandes d'inscription en Eveil 1 ou en Eveil 2**, en fonction des places disponibles, les familles seront contactées *dans l'ordre de dépôt des dossiers* par le service administratif du conservatoire pour choisir l'horaire de cours qui leur convient.

**Pour les demandes d'inscriptions dans la classe de chant et art du récital**, vous serez invité à passer une audition une fois votre dossier complet validé par le service administratif. Cette date vous sera communiquée au mois de juillet.

**Pour les demandes d'inscriptions en danse** : une réunion d'informations avec les professeurs aura lieu **lundi 18/05 de 18h à 19h pour les danses modern'jazz et classique, et les samedis 09/05 et 30/05 de 15h à 17h pour la danse contemporaine et l'initiation.** A partir de 8 ans, le certificat médical de non contre-indication à la danse est obligatoire (ou date de rdv chez le médecin)

**Pour toutes les autres demandes**, chaque dossier sera étudié par la Direction, en fonction du nombre de places disponibles.

### **Pièces à fournir**

- Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, factures EDF) ;
- Une photo d'identité (scan acceptés);
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile : **les élèves doivent être personnellement assurés contre les dégâts et sinistres matériels ou corporels qu'ils pourraient occasionner** ;
- Un relevé d'identité bancaire en cas de paiement en 3 fois ;
- **Pour toute demande d'inscription en danse, un certificat médical attestant de leur capacité physique et la non contre-indication à la pratique de la danse doit obligatoirement être fourni au moment de déposer le dossier.**

**Pour tout renseignement concernant les disciplines, les cursus d'études**, vous pouvez nous contacter par mail ou consulter le site internet de la Ville de Maisons-Alfort.

# Inscriptions 2026/2027

## Conservatoire Henri Dutilleux

Le Conservatoire Henri Dutilleux, labellisé « Conservatoire à rayonnement communal » propose un enseignement artistique varié de 3 disciplines, musique, danse et théâtre, dans des esthétiques différentes et complémentaires. L'ensemble des spécialités et des cursus proposés constitue un large choix de cours ouverts à tous les habitants de Maisons-Alfort.

### LES DISCIPLINES

#### INITIATION ET DECOUVERTE, DE 5 A 7 ANS

\* Éveil 1 (5 ans) : A travers la musique et l'éveil corporel, l'enfant développe son écoute, sa concentration, sa mémoire et son imaginaire.

Dans le plaisir et par le jeu, nous lui proposons de chanter, de danser et de jouer sur un instrumentarium varié. Il pourra expérimenter la musique avec son corps, développer différentes aptitudes par l'écoute et la pratique. Encadré par 2 professeurs (musique et danse par roulement), durée du cours : 45 minutes, groupe de 12 enfants.

\* Eveil corporel 1 (6 ans) et 2 (7 ans) : Les objectifs de ces deux années sont la découverte de la sensibilité artistique et de la créativité. L'enfant prend conscience de son corps et apprend à être à l'écoute de ses sensations. Il développe la musicalité, de l'habileté corporelle et sa relation aux autres.

\* Eveil 2 musical et instrumental (6 ans) : cours d'éveil musical (1h par semaine) se présentant sous différentes formes : jeux musicaux, entraînements à l'écoute, au chant, activités rythmiques, reconnaissances des timbres, approche du code musical... Associé à ce cours, les enfants suivent des ateliers de découverte instrumentale (30 minutes par semaine, sur 3 créneaux horaires différents selon le calendrier de découverte de l'enfant), permettant de découvrir les instruments de l'orchestre.

#### CURSUS MUSICAL, A PARTIR DE 7 ANS

Organisé en 3 cycles diplômant d'une durée de 3 à 5 ans, le cursus musique s'articule autour de **trois pratiques obligatoires** et complémentaires (pratiques collectives, formation musicale et pratique instrumentale).

**Les disciplines instrumentales et vocales** : alto, contrebasse, violon, violoncelle, clarinette, hautbois, flûte traversière, saxophone, trompette-cornet, cor, trombone, accordéon, guitare classique, harpe, percussions, piano, guitare amplifiée, guitare basse et piano jazz, chant, art du récital, chorales d'enfants et d'adultes, orchestres, musique de chambre, atelier de jazz, de musiques actuelles.

#### CURSUS CHOREGRAPHIQUE, A PARTIR DE 8 ANS.

L'élève peut choisir une ou plusieurs esthétiques entre le contemporain, le classique ou le modern'jazz.

**Une réunion d'information avec les professeurs de danse sera organisée lundi 18/05 de 18h à 19h pour les danses modern'jazz et classique, et les samedis 09/05 et 30/05 de 15h à 17h pour la danse contemporaine et l'initiation, pour vous aider à faire votre choix.**

#### CURSUS D'ART DRAMATIQUE, A PARTIR DE 13 ANS.

Initiation à l'art et à la pratique du théâtre. Développement sensoriel, initiation au jeu dramatique et à son écriture. Le conservatoire propose les 3 cycles d'enseignement.

**Renseignements au conservatoire pour les conditions d'accès à l'enseignement pour les adultes.**

**Le droit d'inscription est dû pour l'année entière. Les échelonnements de paiement accordés par le Conseil Municipal ne constituent pas un paiement au trimestre.**

**Reprise des cours le lundi 7 septembre 2026**